YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 23.4.08 et de la publication le 25.4.08
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/MR/NLB

Arrêté n° 2008/191
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2008 autorisant le Maire- Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 24 avril au 4 mai 2008 inclus,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint remplace provisoirement, durant la période du 24 avril au 4 mai 2008 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal et à l'intéressé.

Fait à Yerres, le 22 avril 2008.

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98